

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Suite à l'adoption par le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, des règlements ci-après et l'approbation par avis de conformité de la MRC de La Nouvelle-Beauce émis le 20 février 2024, ces règlements sont maintenant en vigueur :

**Règlement no 375-2023 de concordance portant sur des modifications aux limites du périmètre d'urbanisation et aux dispositions sur les milieux hydriques et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 ainsi que le plan d'urbanisme no 159-2007 et leurs amendements**

**Règlement no 376-2023 afin de spécifier les constructions et usages autorisés et prohibés dans les zones PU-4 et RA-38 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 et ses amendements**

- Règlement no 375-2023 : ce règlement s'inscrit dans le cadre de la modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de la Nouvelle-Beauce qui est venue modifier les limites du périmètre d'urbanisme de la municipalité et retirer du document complémentaire du SADR les dispositions issues de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, c. Q-2, r. 35), abolie en mars 2022.
- Règlement no 376-2023 : ce règlement découle de l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et vise à spécifier les constructions et usages autorisés et prohibés dans les zones PU-4 et RA-37.

Une copie de ces règlements est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128 route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou sur le site internet de la municipalité [www.saint-isidore.net](http://www.saint-isidore.net).

DONNÉ À Saint-Isidore, ce vingt-huitième (28<sup>e</sup>) jour du mois de février deux mille vingt-quatre (2024).



Mireille Couture,  
Directrice générale  
et greffière-trésorière